



Pass'Compétences

Midi-Pyrénées

Véritable outil de solidarité territoriale et interentreprises, **Pass'Compétences** permet à des experts volontaires mis à disposition par des Grandes Entreprises de booster le développement de TPE/PME/ETI.

Pass'Compétences contribue au développement de l'activité économique.

Pass'Compétences a été conçu pour coordonner les besoins en compétences spécifiques d'entreprises en croissance et les ressources humaines disponibles et identifiées dans des Grandes Entreprises. Basé sur la mise à disposition des compétences, Pass'Compétences valorise la mise en œuvre de politiques RH innovantes et transverses.

Après avoir été expérimenté, dès 2012, avec succès en Ile-de-France, **Pass'Compétences**, porté dans la région par la Chambre de Commerce et d'Industrie Midi-Pyrénées, se déploie sur le territoire avec le soutien de la DIRECCTE et du Conseil Régional.

Le déploiement est également en cours en Rhône-Alpes, Aquitaine et Normandie.

Comment ?

1 Projet éligible

Le projet doit être structurant pour la PME ; il doit lui permettre de renforcer sa compétitivité et de conquérir de nouveaux marchés.

Par exemple, des PME ont déjà accueilli des experts pour développer les ventes à l'international, structurer la chaîne logistique, conduire une démarche qualité et progrès ou encore intégrer une nouvelle technologie.

2 Coût

Le coût salarial* de l'expert est partagé entre la Grande Entreprise et la PME.

Possibilité de solliciter le conseil régional pour une prise en charge partielle de ce coût. Décision soumise à l'appréciation du conseil régional.

3 Durée

S'agissant de projets structurants, la durée de mise à disposition ne saurait être inférieure à 6 mois. Cette durée peut varier en fonction de la mission et des contraintes de chacune des 3 parties (Grande Entreprise-PME-salarié).

La durée observée est de 12 à 18 mois. Cette durée peut être prolongée.

*Salaire chargé sans autres frais, les mises à dispositions sont réalisées sans but lucratif et dans le cadre de la loi CHERPION

Pour qui ?

PME

- Accéder à des expertises difficiles à capter pour des missions longues
- Accélérer le développement de projets structurants en maîtrisant les coûts et les risques

Grandes Entreprises

- Renforcer leur image en contribuant au développement économique local
- Assurer une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences
- Renforcer ses fournisseurs et partenaires
- Contribuer à sécuriser les parcours professionnels et à transférer les savoirs

Salariés volontaires

- Vivre une aventure humaine dans un parcours professionnel sécurisé
- Valoriser leurs compétences
- S'investir dans un projet structurant

Territoires

- Dynamiser le tissu industriel local
- Stimuler la création d'emplois
- Créer du lien entre les acteurs
- Développer leur attractivité et leur image

● Une équipe dédiée

Elle assiste la Grande Entreprise, le Salarié volontaire et l'Entreprise accueillante pour :

- Formaliser la mise à disposition
- Signer la charte
- Mettre au point la convention tripartite de mise à disposition, l'avenant au contrat de travail, la mise à jour du descriptif de projet

Elle met en œuvre la mise à disposition opérationnelle et son suivi

- La formation « Culture PME » dispensée à l'expert
- Les réunions de suivi et de retour

Un site dédié : www.pass-competences.net



Pass'Compétences

Votre contact en Midi-Pyrénées

Didier RASCLE

Délégué Régional Pass'Compétences Midi-Pyrénées

didier.rascle@thalesgroup.com / 06 77 62 45 77